

Sondage ANDES

« Etat des lieux des subventions et du soutien apporté aux associations sportives pour la saison 2014-2015, comparativement à la saison 2013-2014 »

- Du 11 décembre 2014 au 09 janvier 2015
- 582 répondants, soit 16.4 % des communes interrogées



PRESENTATION GENERALE DU SONDAGE

Le sondage réalisé par l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) entre décembre 2014 et janvier 2015 a pour objectif de présenter la nature de *l'évolution des subventions aux associations pour la saison 2014-2015 par rapport à la saison 2013-2014*.

Ces données sont le fruit d'une attente forte des élus locaux afin de connaître les tendances générales des subventions attribuées aux associations.

En effet, avec plus d'1,3 milliards € par an, les communes sont un partenaire naturel et incontournable des associations.

Ce sondage intervient dans le cadre de la première année de contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, avec une baisse des dotations de l'Etat de 3,67 milliards € en 2015.

Pour approfondir la contextualisation de ce sondage, il est nécessaire de rappeler les éléments suivants :

- le décalage existant entre le fonctionnement des communes en année civile et le fonctionnement des associations en saison sportive,
- l'année 2015 fait suite aux dernières élections municipales et devrait être mise à profit pour la réflexion relative à la politique de subvention des associations,
- les réponses enregistrées sont des déclarations d'intention en vue du vote du budget municipal qui n'était pas acté au moment du sondage.

En complément des résultats de ce sondage, nombre de remarques et d'observations ont été formulées par les répondants.

C'est la raison pour laquelle une synthèse générale, et non exhaustive, des idées forces qui semblent se dégager pour les années à venir vous est proposée.

Enfin, dans la lignée du partage d'expériences qui est au cœur des missions de l'ANDES, un recueil d'expériences est réservé aux adhérents.

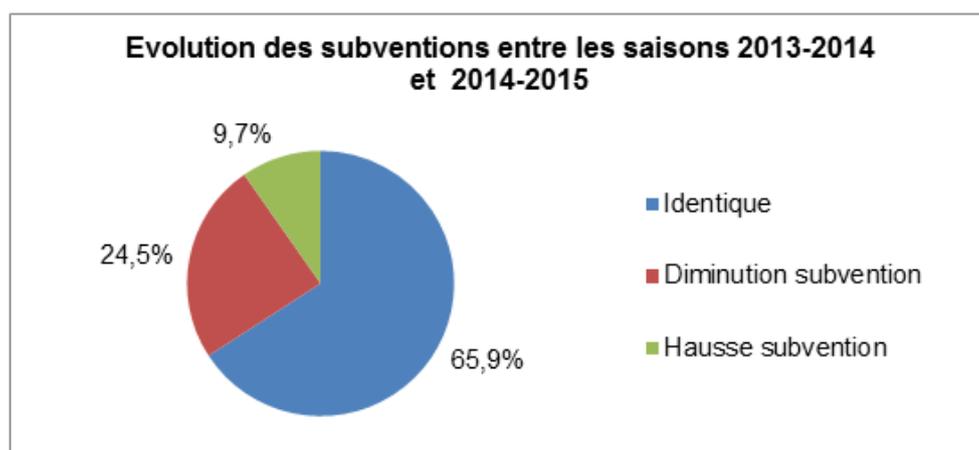
Il regroupe de nombreux exemples de situations, de choix et d'arbitrages, effectués par les élus locaux. Ces derniers portent principalement sur les aides indirectes aux associations, telles que les mises à disposition de matériel, de personnel ou d'équipement.

Un second sondage sera réalisé en début d'année 2016, il permettra de comparer l'évolution du soutien des collectivités locales aux associations.

QUESTION N°1

Dans le cadre de votre politique de subventionnement aux associations sportives, comparativement à la saison 2013-2014, pouvez-vous nous indiquer quelle a été la nature de son évolution, en pourcentage, pour la saison sportive 2014-2015 ?

Evolution Globale



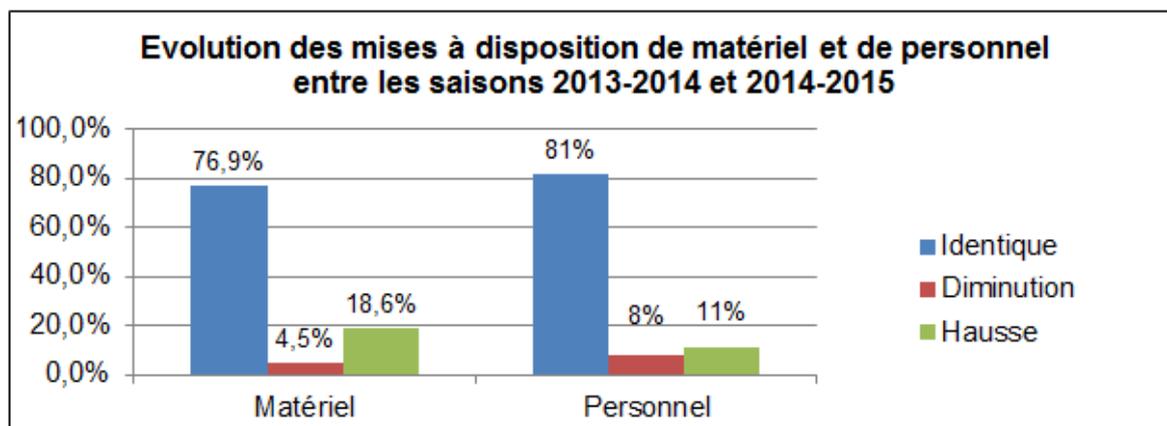
	Nombre de réponses	Pourcentage
Identique	382	66%
Diminution Subvention	142	24%
Hausse Subvention	56	10%

Evolution détaillée

		Pourcentage	Nombre de réponses
Diminution de subvention : 24,5 % des répondants	Diminution de 5%	11,0%	64
	Diminution de 10%	9,8%	57
	Diminution supérieure à 10%	3,6%	21
Hausse de subvention : 9,7 % des répondants	Hausse de 5%	7,1%	41
	Hausse de 10%	0,9%	5
	Hausse supérieure à 10 %	1,7%	10

QUESTION N°2

Avez-vous modifié votre soutien aux associations sportives sur d'autres points : mise à disposition de matériel et de personnel ?



	Matériel		Personnel	
	Nb Réponses	Pourcentage	Nb Réponses	Pourcentage
Identique	446	76,9%	471	81,2 %
Hausse	108	18,6%	44	7,6%
Diminution	26	4,5%	65	11,2%

SYNTHESE DES RETOURS D'EXPERIENCES

Quelles actions mènent les communes, en dehors des subventions, pour aider les associations ?

Pour faire suite à aux éléments quantitatifs de ce sondage, l'ANDES a souhaité recenser l'ensemble des expériences relayées par les élus interrogés.

Ces dernières montrent les moyens utilisés par l'ensemble des communes pour préserver le soutien au tissu associatif.

Vous trouverez ci-dessous les grandes idées forces extraites de ces retours :

JURIDIQUE

La révision des critères d'attribution des subventions pour un recentrage vers les missions d'intérêt général ou vers une politique sportive prédéfinie

La révision des critères est une tendance forte pour les élus locaux qui souhaitent une plus grande clarté et une meilleure compréhension de l'attribution des subventions aux associations.

Le contenu des conventions est plus détaillé sur les engagements respectifs entre la commune et les associations

Les engagements peuvent ainsi être mieux suivis et évalués collectivement à l'issue de la saison sportive. Cela permet également aux parties prenantes de disposer d'une feuille de route reprenant clairement les objectifs communs.

L'accompagnement et la sécurisation des associations dans la mise en place de leurs projets à moyen et long terme

Cela se traduit notamment par le soutien de la commune lors de la recherche de financements privés (informations, relais), d'un travail commun sur des projets et/ou des conventionnements de plusieurs années, qui permettent au club de se projeter sur la durée.

La valorisation des différentes aides auprès des associations

La commune peut soutenir une association avec de multiples moyens (mise à disposition d'une installation, de personnel, de matériel, aide au fonctionnement). Elles peuvent chercher à valoriser ces aides dans les conventions et dans les comptes financiers de l'association en se basant sur les coûts réels.

Le soutien aux associations sur leur visibilité et leur communication

Les villes apportent aussi leur soutien à la communication faite par les associations (organisation d'événements par exemple).

Un renforcement de la proximité entre commune et associations

La volonté de rencontre et d'écoute entre élus et dirigeants d'associations semble prégnante dans le contexte actuel. Cela peut se présenter sous forme d'Etats généraux du sport afin de présenter la politique sportive de la ville ou d'aider les associations à mutualiser certains projets.

FINANCIER

Révision de la gratuité et mise en place de tarifications pour l'utilisation du matériel et des équipements

Selon la volonté de la collectivité, les différentes aides peuvent aujourd'hui faire l'objet d'une tarification afin de responsabiliser les associations aux coûts des fluides et frais de fonctionnement.

OPTIMISATION

Rationalisation de l'utilisation des installations

Des communes se tournent vers une logique d'optimisation des créneaux avec la vérification de leur utilisation par les associations. Les ouvertures et fermetures des équipements peuvent aussi être modulées selon les saisons estivales ou hivernales.

Mutualisation des projets et fonctionnement des associations

Le sondage fait ressortir un certain nombre d'expériences portant sur la mutualisation, la nécessité de mener une réflexion commune, notamment sur les achats, la formation, l'embauche de personnel.

AIDES INDIRECTES

Accroissement des créneaux horaires

Certaines communes augmentent le nombre de créneaux horaires attribués aux associations, notamment pendant les vacances scolaires, ou élargissent l'amplitude horaire de l'équipement.

Accroissement des prêts gracieux des locaux et de matériel

Afin de soutenir le développement et la pérennité des associations, certaines collectivités accentuent les mises à disposition gratuites de locaux administratifs ou de matériels.

Accroissement de la mise à disposition de personnel

Pour accompagner la professionnalisation des associations et notamment l'encadrement sportif, les villes peuvent mettre à disposition un éducateur sportif.

La création de poste dans les petites communes ou les communes rurales semble plus marquée.

ECONOMIES D'ENERGIES

Sensibilisation et responsabilisation des associations (utilisateurs) aux économies d'énergies

Des rappels sont régulièrement effectués pour sensibiliser les associations aux économies d'énergies (eau, électricité, chauffage) liées à l'utilisation des installations.

Comité de rédaction

Comité directeur
Cyril CLOUP, Yannick MAUREL, Aurélie BOUILLON

Coordonnées

Les Espaces Entreprises de Balma - Toulouse
BAT 35 ; 18 avenue Charles de Gaulle - 31130 BALMA
Tel : 05 34 43 05 18
Mail : contact@andes.fr